

l'ordre. Les rapports de la Banque de France ne sont pas aussi favorables que les précédents. Le déficit de 1849 est porté à 306 millions et un quart de francs. Celui de 1848 sera de 245 et demi. Quelqu'un a dit que la révolution avait sauvé la France de la banqueroute!

On lit dans la *Presse*:

« Nous pouvons annoncer que le principe de l'intervention réclamée par Pie IX, de la France, de l'Autriche, de l'Espagne et du roi de Naples, vient d'être admis, de commun accord, entre ces quatre puissances. Il s'agit maintenant de décider dans quelles proportions et par quels moyens chacune des dites puissances aura à s'associer au rétablissement du trône papal. Pour faciliter les négociations, les quatre puissances que nous venons de citer sont convenues de nommer leurs représentants résidant à Gaëte de pleins pouvoirs *ad hoc*, afin que leur intervention ne s'effectue que d'après les dessein et les vœux du souverain pontife.

Nous pouvons ajouter que si l'Angleterre en sa qualité de puissance protestante, ne se croit pas appelée à s'associer directement à l'intervention en faveur de Pie IX, elle n'en approuve pas moins le but se déclarant prête à offrir son concours moral, par l'envoi d'une flotte devant Ancône et Civita-Vecchia. »

Angleterre. Le Gouvernement a offert une récompense de £20,000 à l'équipage du vaisseau, de quelque nation qu'il soit, qui amènera Sir John Franklin à revenir sain et sauf de son expédition au pôle. Il a en outre accordé £12,000 pour équiper un vaisseau qui doit aller à la recherche de ce célèbre navigateur.

Le 19 mars, la question de l'indemnité canadienne pour 1836 et 37 a été amenée devant les Communes. Mr. Hawes sous-secrétaire d'état, a répondu que Lord Elgin n'avait reçu aucune instruction à ce sujet; que l'on avait pleine confiance dans sa discrétion. La réponse est remarquable, surtout en ce qu'elle indique dans le gouvernement de la mère-patrie l'intention de laisser à la colonie toute liberté dans ses affaires purement particulières. La nouvelle de cette réponse a produit en Canada une grande sensation. Le ministère s'est réjoui et l'opposition a été irritée. Le *Montréal Courier* termine un long article en disant: *la sanction donnée à ce bill par la couronne sera le premier pas vers la séparation du Canada de l'Angleterre.* »

Autriche. L'Empereur a dissous la diète et a donné lui-même une constitution où consacre toutes les principales libertés que l'on réclamait; libertés religieuses et individuelle, celles de la presse et de l'en-

seignement, le droit d'association, la responsabilité du pouvoir exécutif et l'indépendance du pouvoir judiciaire. Chaque province aura une législature particulière; il y aura, en outre, une diète générale de l'empire, composée de deux chambres électives. Abbas-Pacha, vice-roi d'Egypte avait consenti à vendre à l'Autriche sa flotte qu'il regarda comme inutile; les ambassadeurs de France et d'Angleterre ont fait échouer ce projet en lui en démontrant le péril et la honte. Ce contretemps a vivement contrarié le cabinet de Vienne dont les forces navales sont insuffisantes pour bloquer Venise et les côtes de l'Adriatique. Le baron Thurn, ministre d'Autriche à Paris, a adressé au ministère français une note de son gouvernement sur la question romaine. Bien que le gouvernement impérial eût prévu les conséquences dangereuses du système de réforme adopté par Pie IX, payé aujourd'hui d'une si noire ingratitude, l'Autriche ne se croit pas moins obligée de maintenir le pouvoir temporel du Pape, pouvoir consacré par une durée de dix siècles, garanti par le traité de Vienne et par une convention postérieure entre la France, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Cette question, poursuit la note, intéresse l'Europe entière, car il n'est aucune puissance qui ne compte parmi ses sujets des membres de cette église dont le Pape est le chef. Il est donc nécessaire de mettre un terme à l'anarchie étalienne. Dans une autre note, l'Autriche réclame le droit d'intervenir en Toscane dont le Grand-duc Léopold est un prince de la famille impériale. Elle rappelle encore les traités où les différentes puissances de l'Europe sont convenues de maintenir les droits de ce prince. Il paraît donc que l'Autriche est résolue d'envahir Florence.

Allemagne. Le Parlement de Francfort a rejeté la proposition de nommer le roi de Prusse empereur d'Allemagne.

Le gouvernement anglais et l'Autriche ont fait tous leurs efforts pour prolonger l'armistice entre le Holstein et le Danemark.

Russie. L'armée a été mise sur le pied de guerre. Une armée d'observation est envoyée près de la frontière prussienne à Kowno et le corps de l'immense armée russe se trouve concentré à Sandomir, sur la frontière de Gallicie. Une guerre paraît imminente avec la Turquie fatiguée des empiétements de l'autocrate.

Piémont.—L'armée piémontaise forte de 55,000 hommes est commandée par un général polonais nommé Chranowski. Charles Albert en partant pour l'armée, a nommé pour lieutenant-général du royaume son fils bien aimé le prince Eugène de Cugnani. On dit que les États

Italiens, sans compter la Lombardie et les Deux-Siciles, peuvent mettre sur pied 150 mille hommes; mais que peuvent faire des troupes encore indisciplinées contre le vieux Radetski et ses 100 mille Allemands aguerris de vieille date? Le maréchal a adressé à ses soldats une proclamation où il dépeint Charles Albert comme un insensé qui ne cherche que la ruine de son royaume et de sa dynastie, et qui très-probablement réussira à perdre l'un et l'autre. L'armée sarde a passé le Tessin le 20 mars; en conséquence, une expédition française de 12,000 hommes a reçu ordre de se tenir prête à partir au premier ordre. On s'agit beaucoup à Turin en faveur de Giolitti. Tout en regrettant que le parti de l'ordre soit réduit à invoquer un tel représentant, on peut regarder ce mouvement comme un indice du réveil des hommes modérés et une protestation contre les anarchistes.

Deux-Siciles. Le Steamer Bomlay a été confisqué par les douanes de Londres lorsqu'il allait partir pour porter des hommes et des armes aux insurgés de la Sicile. L'ultimatum du roi Ferdinand a été rejeté par ceux-ci, non seulement à cause des conditions qu'ils jugent inadmissibles mais aussi pour empêcher le Prince d'entrer avec des troupes dans les États-Pontificaux. On faisait de grands préparatifs dans l'île pour repousser les armées royales.

Rome. La constituante continue ses spoliations. Elle a voté un *emprunt forcé* qui ressemble plutôt à un vol. Cet emprunt est d'un quart sur les revenus de 1,000 à 6,000 écus, un tiers sur ceux de 6 à 8,000, la moitié sur ceux de 8 à 12, et les deux tiers au dessus. Tout y passe, les familles, les maisons de commerce, les corporations, les employés; les sommes produiront un intérêt de 5 par cent, mais elles sont garanties sur la *banqueroute*! Il est question d'exclure les évêques de toute inspection sur l'enseignement et de défendre tout legs pieux sans autorisation du gouvernement. Enfin « aucun paiement ne pourra être fait à quiconque se trouve hors du territoire de la République: » c'est un moyen lâche et indirect d'empêcher les sujets fidèles de rejoindre l'auguste proscrit de Gaëte. La France, l'Autriche, l'Espagne et Naples sont d'accord sur l'intervention. Il ne reste plus à décider que la part de chaque puissance dans l'exécution. L'Angleterre elle-même, quoique protestante et non invitée à s'en mêler, paraît prête à témoigner sa sympathie en envoyant une flotte à Ancône et à Civita-Vecchia (*deux ports des États-Romains*). On disait que les Autrichiens étaient déjà entrés sur le territoire romain.